MINISTÈRE CHARGÉ DES TRANSPORTS
Liberté
Égalité
Fraternité

dgac direction générale de l'Aviation civile

PISTE LONGUE
DE L'AÉROPORT DE MAYOTTE

Proposition d'appel à projet en partenariat avec le Rectorat de Mayotte

Novembre 2022

La Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) est un service qui regroupe l'ensemble des services de l'État chargés de réglementer et de superviser la sécurité aérienne, le transport aérien et les activités de l'aviation civile en général. Elle est rattachée au Ministère en charge des transports.

A Mayotte, la DGAC est notamment en charge de la maîtrise d'ouvrage du **projet de piste longue de l'aéroport**.

Pourquoi envisager une piste longue ?

Mayotte est **un département isolé** dans l'océan Indien, situé à 1 400 km du territoire français le plus proche, l'île de La Réunion, et à 8 000 km de la métropole. Dans cette configuration géographique particulière, **disposer d'une desserte aérienne fiable et de qualité est un enjeu majeur** pour garantir la continuité territoriale et la possibilité, pour les Mahorais, de se déplacer en métropole pour se former, travailler ou maintenir des liens familiaux et se déplacer vers d'autres pays. Or, **la piste actuelle,** située à Pamandzi en Petite Terre**, ne permet pas de répondre à ces attentes** : elle est trop courte pour accueillir certains types d'avions et la présence d'obstacle au nord de la plateforme (collines, pylônes, …) génère des contraintes d'exploitation (les pilotes doivent notamment être spécifiquement formés pour y atterrir et en décoller).

C'est pourquoi seule **la construction d'une piste longue** permettra de lever les contraintes actuelles et de garantir **une liaison directe de qualité entre Mayotte, la Métropole et d'autres pays**. Elle favorisera l'émergence d'une plus grande concurrence entre les compagnies aériennes et jouera un rôle essentiel pour le désenclavement de l'île et pour son développement économique.

Où construire la piste longue ?

La localisation envisagée à ce jour pour la piste longue est sur le site actuel de l'aéroport à Pamandzi. Le projet consiste à construire une nouvelle piste en partant de l'extrémité de la piste actuelle (schéma 1)

L'analyse de nouveaux sites d'implantation montre néanmoins qu'un nouveau site, situé en Grande Terre sur les communes de Bouyouni (Bandraboua) et M'Tsangamouji, pourrait présenter des avantages sans pouvoir conclure, à ce stade des études, qu'il serait à écarter ou à privilégier (schéma 2).

Schéma 1 : projet de piste longue sur le site de Pamandzi

Schéma 2 : secteur d'implantation envisagé pour le projet de piste longue sur Bouyouni/M'Tsangamouji

La DGAC prévoit aujourd'hui de mener des études jusqu'à **fin 2023** afin de disposer, à cet horizon, de toutes les informations nécessaires pour **choisir, de manière définitive, le site d'implantation de la future piste longue de Mayotte**. De nombreux aspects seront abordés pendant ces études : environnement naturel (faune et flore), environnement humain (zones d'habitation, exposition au bruit des populations…), développement de l'emploi et des activités économiques, aménagement du territoire, déplacements, exposition aux risques naturels (séisme, tsunamis…), ressources en matériaux (terre, granulats…) nécessaires pour le chantier.

L'appel à projet proposé en partenariat avec le Rectorat de Mayotte

Parce que la construction de la piste longue est un **projet majeur pour l'avenir de Mayotte et de ses habitants**, La DGAC souhaite que les jeunes générations puissent prendre une part active à la réflexion et à la concertation mise en place depuis 2020 sur le projet. Elle propose donc, avec le soutien du Rectorat de Mayotte, aux enseignants qui le souhaitent de faire travailler les élèves des collèges et lycées de Mayotte sur ce projet, et en particulier de contribuer aux réflexions sur la comparaison des deux sites d'implantation envisagés.

Cet appel à projet pourrait notamment porter sur la perception **des deux sites d'implantation, de Pamandzi et de Bouyouni/M'Tsangamouji, en termes de développement durable de Mayotte, dans toutes ses dimensions (environnement, économique et social).**

La DGAC, accompagné par son assistant à maîtrise d'ouvrage en matière de consultation publique (le groupement Algoé-Menscom-Angalia) se tient à la disposition du Rectorat, de l'Inspection d'académie et des équipes pédagogiques pour participer activement aux démarches et travaux qui seront mis en place.

Contacts :

Christophe MASSON, délégué à la piste longue de l'aéroport de Mayotte – Direction général de l'Aviation Civile - christophe.masson@regis-dgac.net

Nicolas CAMOUS, Algoé – nicolas.camous@algoe.fr